Commune de Saint Germain-du-Bois
Séance du jeudi 6 mai 2021 à 20 h 30

Sont présents : Annick BONIN, Rémi BOURGUIGNON, Patrice CALVEZ, Jean-Paul CAVARD, Florent CHAUX, Christiane ESTELA, Sylvie GAY, Catherine HUSSON, Pascale LAURAIN, Françoise MARIZY, Catherine MARTIN, Gaëtan MOISSON, Pascal PAGET, Francis PILETTE, Nadine ROBELIN, Aurélie SERVAN, Jean-Claude VIEUX

Sont excusés : Christian BOSCH (Christian BOSCH a donné pouvoir à Patrice CALVEZ), *Blandine GROS*

Secrétaire de séance : Pascale LAURAIN

Une minute de silence est observée en mémoire de Mme Anne-Marie LETEY.

QUESTIONS A TRAITER

- **Approbation du compte-rendu de la séance du 8 avril 2021 :**

Le compte-rendu du conseil municipal du 8 avril 2021 est approuvé.

- **Compte-rendu des décisions prises dans le cadre des délégations consenties :**

En raison de l'obligation conférée par l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, Mme le Maire présente au Conseil Municipal les décisions prises en vertu des délégations que ce dernier lui a accordées en date du 26 mai 2020. Elle donne ainsi lecture des différents devis qu'elle a signés en avril 2021.

- **Tarif des services périscolaires :**

La Commission Jeunesse propose de nouveaux tarifs pour les services périscolaires à compter du 1er septembre 2021 :

		A compter du 1er septembre 2021 :	
		Tarif annuel	Facturation mensuelle *sur 10 mois, de septembre 2021 à juin 2022*
Garderie	1er enfant	216 €	21,60 €
	2ème enfant	186 €	18,60 €
	3ème enfant et plus	165 €	16,50 €
Garderie - Bus	1er enfant	273 €	27,30 €
	2ème enfant	222 €	22,20 €
	3ème enfant et plus	181 €	18,10 €

Concernant la cantine scolaire, le repas pour les enfants inscrits tous les jours de l'année scolaire sera facturé 4,50 €, selon un forfait mensuel de 63 € par enfant, sur 10 mois, de juin 2021 à septembre 2022.
Un tarif de 5,50 € par repas est proposé pour les enfants inscrits occasionnellement. Ce repas « occasionnel » fera l'objet d'une facturation mensuelle à terme échu. Sur le même principe, un repas adulte est proposé à 6,50 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'appliquer les tarifs communaux ci-dessus pour l'utilisation des services périscolaires à partir du 1er septembre 2021.

- **Imputation des biens en section d'investissement :**

Mme le Maire rappelle les règles d'imputation des dépenses du secteur public local mentionnées dans la circulaire n° INTB0200059C du 26 février 2002.
Elle ajoute que des réparations devront être réalisées sur le bus communal ; ces réparations augmenteront la durée d'utilisation du bien et réduiront les risques de dysfonctionnement, si bien que ces dépenses auront un caractère d'immobilisation, conformément à la circulaire n° INTB0200059C.

Le Conseil Municipal décide d'imputer, sur la section investissement du budget de la commune, les réparations à effectuer sur le bus communal, au compte 2182, opération non individualisée.

- **Admission en non-valeur - budget assainissement :**

Mme le Maire indique avoir reçu, du comptable du Trésor Public, une demande d'admission en non-valeur, concernant des titres relatifs aux exercices 2016 à 2020, d'un montant global de 746,79 € pour lesquelles le comptable, malgré les relances faites, n'a pu obtenir le recouvrement.

Le Conseil Municipal accepte l'admission en non-valeur de la somme de 746,79 € et autorise Mme le Maire à signer les mandats correspondants.

- **Décision modificative - Bâtiment Bois des Rampes :**

Cette décision modificative du budget Bois des Rampes est adoptée par le Conseil Municipal.

- **Adoption du règlement intérieur du Conseil Municipal :**

Mme le Maire indique que l'assemblée délibérante doit établir son règlement intérieur, conformément à l'article L 2121-8 du Code Général des Collectivités Territoriales, qui le rend obligatoire pour les communes de 1 000 habitants et plus, et ce depuis le 1er mars 2020.
Mme le Maire donne lecture du règlement proposé.

Le Conseil Municipal adopte son règlement intérieur.

- **RPQS Assainissement collectif :**

Mme le Maire rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales impose, par son article L 2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'assainissement collectif. Ce rapport doit être présenté dans les 9 mois suivant la clôture de l'exercice et faire l'objet d'une délibération. Dans les 15 jours suivant la prise de délibération, il doit être envoyé à la préfecture et les données saisies sur le site de l'Observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement (SISPEA, www.services-eaufrance.fr). Ce rapport est public et permet d'informer les usagers du service.

Mme le Maire en présente quelques chiffres :

- 745 abonnés pour une population de 1 740 habitants (744 en 2019)
- 62 112 m^3 facturés, en augmentation de 3 % (60 281 m^3 en 2019)
- Le réseau de collecte est constitué :
    - d'un linéaire total de 17,37 km, comprenant 8,48 km de réseau unitaire et 8,89 km de réseau séparatif d'eaux usées, hors branchements,
      de neuf ouvrages permettent la maitrise des déversements d'effluents au milieu naturel par temps de pluie,
    - d'une station de traitement des eaux usées.

- Tarification 2020 : 20 € pour l'abonnement et 0,80 € / m^3
- Recette de la collectivité en 2020 : 72 789,32 € (2019 : 72 770,58 €)
- Les équipements sont conformes à la réglementation.
- Pour améliorer la qualité du service à l'usager, la réalisation d'un schéma directeur, à hauteur de 120 000 €, est en projet.

Le Conseil Municipal adopte le rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif.

INFORMATIONS - COMPTE-RENDUS DIVERS

- **Commission Communication :**

M. Patrice CALVEZ indique que la Commission Communication s'est réunie le 8 avril dernier pour travailler sur le projet de renouvellement du site internet de la commune.
Un cahier des charges a été réalisé, en vue de développer un site plus moderne, qui intégrera des modules optionnels : garderie, bus, prise de RDV en ligne, espace réservé aux élus permettant notamment la gestion d'un agenda de convocation des réunions, réservation en ligne pour les HLL et le camping, paiement en ligne (salles, camping).
Ce cahier des charges a été transmis à trois prestataires qui ont jusqu'au 10 mai pour faire part de leur proposition. La Commission Communication sera réunira la semaine suivante pour étudier les réponses.

- **Syndicat mixte des eaux de la Seillette :**

M. Jean-Claude VIEUX fait part de l'assemblée générale du syndicat mixte des eaux de la Seillette qui s'est tenue le 8 avril.

Le programme de travaux 2021 concerne notre commune avec :
- le renouvellement d'une conduite entre l'allée de la Balme et le château d'eau, qui passera dans des terrains privés en parallèle de la route pour éviter les racines des platanes le long de la route,
- le renforcement d'une conduite dans le secteur de la déchetterie.

Des demandes de branchement devront être faites pour la cantine scolaire et la micro-crèche.

Un diagnostic a été réalisé en vue de la réhabilitation des 4 châteaux d'eau. La mise aux normes de chacun d'eux nécessitera 7 à 8 mois de travaux.

Une nouvelle molécule a été détecté dans l'eau, depuis qu'elle est recherchée (1er janvier 2021).

- **Syndicat Intercommunal pour l'Aménagement du Bassin de la Seille Amont, de la Seillette et de la Brenne :**

L'assemblée générale du syndicat a eu lieu le 14 avril. M. Jean-Paul CAVRD indique qu'il a beaucoup été question de la loi GEMAPI et des inquiétudes qu'elle suscite quant à la taxe à venir.

- **Assemblée générale Bresse Initiative :**

Christine BUATOIS est la nouvelle présidente de Bresse Initiative, association qui accompagne les créations et reprises d'entreprises sur le territoire de la Bresse Bourguignonne.
En 2020, Bresse Initiative a porté 217 dossiers et projets et ainsi accompagné 140 créations d'emplois, 62 créations et reprises d'entreprises et 64 projets de développement.
Elle compte 168 entreprises adhérentes. La CCBR adhère à Bresse Initiative, qui apporte son appui pour le développement des cellules commerciales à Mervans et de la pépinière d'entreprises à Beaurepaire-en-Bresse.

- **Rapport d'activités 2020 du SDIS :**

Le rapport d'activités du SDIS 2020 fait état de 36 315 interventions sur l'ensemble du département, dont :

- 27 485 secours à la personne,
- 2 071 accidents sur la voie publique,
- 3 379 incendies,
- 348 risques technologiques.

La Saône-et-Loire compte 2 886 sapeurs-pompiers et agents. 345 d'entre eux sont des pompiers professionnels et 1 793 des pompiers volontaires.
30 conventions employeurs ont été signées en 2020.

- **Informations diverses :**

- Elections départementales et régionales des 20 et 27 juin 2021 : la permanence des élus est organisée. Trois listes départementales ont été constituées. Les listes régionales ne sont pas encore connues.

- Vaccibus : il a été présent sur la commune le 28 avril et le sera à nouveau le 8 juin.

- Une classe de CE1 est fermée en raison d'un cas positif de Covid-19.

- Le camping municipal est ouvert depuis le 2 mai.

- Le défilé du 8 mai aura lieu en petit comité (10 personnes).

- Un courrier d'un délégué CGT a été reçu en Mairie, concernant la fermeture de l'agence Enedis de Louhans en fin d'année. 16 emplois seront supprimés (12 pour l'électricité et 4 pour le gaz). Le Conseil Municipal donne son accord pour rédiger un courrier de soutien, sollicitant le maintien de ce service de proximité.

- Charlotte LE MERER, orthophoniste, s'installera 13 montée du Villey, à compter du 30 août 2021.

- Conformément aux directives gouvernementales, les salles de réunions ne sont pas ouvertes pour le moment.

- **Remerciements :**

Mme le Maire présente les différents remerciements reçus en Mairie.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée par Mme le Maire à 22 h 20.
La prochaine séance est fixée au jeudi 10 juin 2021 à 20 h 30.